



L'information géographique est essentielle à la connaissance des territoires. Elle permet d'assurer la cohérence et l'efficacité des politiques publiques.

La difficulté d'accès aux données est l'un des principaux obstacles au développement de l'utilisation des Systèmes d'Information Géographique.

Cette difficulté tient à des aspects techniques, financiers et législatifs, mais aussi à la méconnaissance des données existantes.

Partant de ce constat, la Préfecture d'Auvergne et la Région Auvergne ont souhaité renforcer leur action dans le domaine de l'information géographique par la création, en 2007, du Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique (CRAIG).

Adhèrent au dispositif les départements et les agglomérations de la région ainsi que l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) en tant que membres fondateurs du GIP.

La création du CRAIG a permis de développer la production de données, de faciliter leurs échanges entre les différents acteurs publics et de moderniser les méthodes de travail.

Avec le CRAIG, l'Auvergne s'est dotée d'un outil performant, répondant notamment aux obligations de la Directive INSPIRE qui oblige les États membres de l'Union européenne à organiser la production et les échanges en matière d'information géographique.

Le CRAIG, qui compte aujourd'hui plus de 400 organismes bénéficiaires, montre une nouvelle fois la capacité de l'Auvergne à apporter des solutions innovantes permettant aux organismes publics d'être plus performants et plus efficaces au service de tous les citoyens.

L'équipe du CRAIG



LES OBJECTIFS ET LES MISSIONS DU CRAIG

- Ocordonner la production, l'acquisition et la diffusion de données géographiques de référence
- Favoriser la diffusion et la circulation de l'information géographique par la mise en œuvre d'une Infrastructure de Données

 Géographiques pour la région Auvergne dans le respect des principes de la Directive INSPIRE*
- Organiser la mise en place de communautés thématiques en lien avec les politiques territoriales afin de favoriser les approches mutualisées
- Assurer l'accompagnement des utilisateurs en proposant un appui technique ou méthodologique et des sessions d'information

INSPIRE: La Directive INSPIRE vise à mettre en commun et à améliorer la qualité des différentes données géographiques des États membres dans le but de mieux concevoir et mettre en œuvre les politiques communautaires dans les domaines de l'environnement, des transports, de l'énergie et de l'agriculture.

La Directive INSPIRE crée plusieurs obligations pour les États membres de l'Union européenne:

- la fourniture de données selon des règles de mise en œuvre communes
- la constitution de catalogues de données
- l'application de règles d'interopérabilité
- l'accès gratuit aux métadonnées
- l'accès aux données pour les acteurs réalisant une mission rentrant dans le cadre d'INSPIRE
- la mise en place de services permettant ces accès
- l'existence d'une organisation adaptée pour s'assurer de la bonne mise en œuvre de la directive



La directive regroupe ces obligations sous le terme de « Infrastructure de données géographiques ».

http://inspire.jrc.ec.europa.eu/

Vare ones Ware ones Jess B. lats Grante Jack CHAMBON Research Flance State Flan

UN CENTRE DE RESSOURCES PERMETTANT DE CRÉER

ET DE DÉVELOPPER DES SYNERGIES

Une volonté de coopération

Le CRAIG accompagne la mise en place de communautés thématiques afin de favoriser les échanges entre acteurs publics.



Les communautés thématiques sont des groupes de travail qui rassemblent différents organismes de la région Auvergne autour d'un projet, d'un métier ou d'un territoire.

Leurs représentants coopèrent pour analyser leurs besoins en matière d'information géographique et mettre en commun les moyens nécessaires pour répondre à leurs objectifs.

Le principe des communautés thématiques consiste à dynamiser les relations entre partenaires afin de favoriser la circulation et la valorisation des données dont disposent les organismes publics en région.

L'ensemble des communautés bénéficie d'espaces collaboratifs sur le site du CRAIG pour faciliter la mise en commun et la mise en réseau.

Des thématiques nombreuses

Accessibilité à la forêt, urbanisme, foncier et réseaux d'eau et d'assainissement...



Extraits de Modèle Numérique de Terrain issus du lever LiDAR sur le site du Puy de Dôme LiDARVERNE - CRAIG Géophenix 2011

UNE ANIMATION PERMANENTE DU RÉSEAU D'ACTEURS

Journées techniques

Plusieurs fois par an, le CRAIG organise des journées techniques ouvertes à tous. Ces journées ont pour vocation d'approfondir un sujet d'actualité ou de fond sur des aspects techniques, méthodologiques ou juridiques.

Assemblées des acteurs

Une fois par an, le CRAIG donne la parole aux utilisateurs sur un projet, une thématique, un partenariat...

Très appréciées, ces journées rassemblent une centaine de participants.

D'une manière générale, ces différentes manifestations sont des moments privilégiés pour échanger et faire naître de nouvelles collaborations. Elles favorisent l'émergence de nouveaux projets qui participent au développement de l'information géographique en Auvergne.

Support utilisateurs

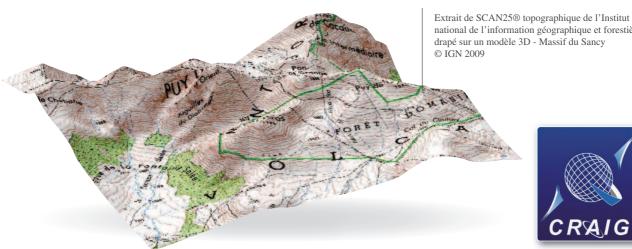
Le CRAIG assure également un support permanent des utilisateurs et propose un éventail de services pour accompagner la professionnalisation des acteurs (sessions de formation, conseil...).

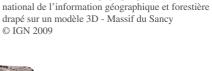


Métadonnées party - novembre 2013



Rencontre des Dynamiques Régionales en Information Géographique - juin 2011







Are ness as 7 de segue as 7 de

DES DONNÉES GÉOGRAPHIQUES POUR L'AUVERGNE

Une multitude de données

Depuis 2007, le CRAIG s'est engagé dans un programme d'acquisition de données ambitieux, permettant de proposer aux acteurs publics des référentiels géographiques de grande qualité tels que :

- Orthophotographies départementales
- Orthophotographies agglomérations
- Données altimétriques (MNT, MNE...)
- Orthophotographies Infrarouge couleur
- Données topographiques
- Base adresses
- Fonds de plan IGN ©
- Fichiers fonciers
- Plan cadastral informatisé
- Données forestières

- ...

Ces données sont complétées chaque année par de nouvelles acquisitions en fonction des besoins exprimés par les utilisateurs.

Les droits acquis par le CRAIG permettent à l'ensemble des acteurs publics de profiter pleinement de ces informations.

En diffusant une partie de ses données sous licence ouverte le CRAIG constitue également un levier performant au service de l'innovation et de l'e-administration.

Des données accessibles et interopérables

L'ensemble des données du CRAIG et de ses partenaires sont accessibles sur le site : www.craig.fr

En naviguant sur le site du CRAIG, les usagers peuvent prendre connaissance des données disponibles sur le territoire en consultant le **catalogue de données** et les survoler dans une **visionneuse cartographique**.

A tout moment, il est possible de **commander** ou de **télécharger ces données** pour les utiliser au sein d'un système d'information géographique.

Pour favoriser **l'interopérabilité**, les services proposés par le CRAIG s'appuient sur les normes internationales en vigueur qui permettent de garantir au mieux la compatibilité avec d'autres plateformes d'échanges de données et d'autres systèmes de gestion de données géographiques.

Des données et des services pour qui?

Les services proposés par le CRAIG s'adressent en priorité aux organismes de la région Auvergne remplissant une mission de service public (Services de l'État, Collectivités territoriales, Établissements publics...). Un accès privilégié leur est réservé sur le site du CRAIG.



UNE DYNAMIQUE PARTENARIALE

Le CRAIG s'inscrit dans le cadre d'une démarche globale de mutualisation des coûts et des moyens mais aussi de cohérence régionale en matière de production et d'usage de données géographiques.

Pour répondre à ses objectifs, le CRAIG a évolué en 2011 en **groupement d'intérêt public** (GIP) constitué entre l'État, la Région Auvergne, les 4 Départements, les 6 Agglomérations et l'IGN. Ce **partenariat renforcé** permet au CRAIG d'offrir des outils encore plus performants **au service du développement des territoires.**





























Les projets du CRAIG sont co-financés par l'Union européenne – fonds européen de développement régional FEDER



Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique

Bât. du CRRI - Campus des Cézeaux

7, avenue Blaise Pascal - BP 80026 - 63177 Aubière Cedex

Tél.: 04 73 40 54 06 - Fax: 04 73 40 75 61

Courriel: contact@craig.fr - Site internet: www.craig.fr